

## **Accord d'été : "Des mesures qui vont davantage déstabiliser le système de l'horeca"**

L'Echo, Dominique Liesse, 21 juillet 2025

Le gouvernement signe dans son accord estival une réforme du monde du travail. Pour le secteur de la restauration, des cafés et de l'hôtellerie, cela se traduit notamment par la possibilité de recourir à davantage d'heures supplémentaires partiellement défiscalisées.

Au début de l'année, le secteur de l'horeca avait adressé au gouvernement ses revendications. Aujourd'hui, il applaudit les mesures prises et parle d'une réforme du travail qui va dans le bon sens. Mais tout le monde ne partage pas cet avis.

Après la hausse des heures possibles de travail des étudiants, le secteur horeca obtient donc du gouvernement un accord favorable sur les heures supplémentaires. Elles sont portées jusqu'à 450 heures par an, dont 360 heures défiscalisées, comme le demandait le secteur.

Linda Di Nizio, porte-parole de la fédération horeca Wallonie, rappelle que le secteur bénéficiait déjà d'un avantage en la matière, comparé à d'autres secteurs d'activité. C'est ainsi que là où les autres secteurs voient les heures supplémentaires possibles croître à 360 (dont 240 défiscalisées), le secteur horeca passe à 450 heures.

"Cela offre aux entreprises une flexibilité dans l'aménagement des horaires dans un secteur en pénurie de main-d'œuvre et avec une activité pénible. Pour le travailleur, on rappelle que ces heures ont l'avantage d'être volontaires et défiscalisées." La fédération voit donc cette mesure comme un incitant à l'embauche.

### **Effets pervers**

Christian Bouchat, ex-permanent FGTB en charge de l'horeca, est plus circonspect. "Je suis sidéré par l'amateurisme de nos gouvernants qui ne cherchent même pas à tester les effets pervers de leurs fantaisies."

Selon lui, la mesure prise sur les heures supplémentaires va davantage déstabiliser un système qui fonctionne déjà par des tas de ficelles d'optimisation. "Le secteur pense qu'en diminuant les charges, il va pouvoir réaffecter les économies. Or si un salarié est payé 17 euros bruts de l'heure (salaire minimal, NDLR), il coûte en réalité 34 euros à son employeur. Avec la panoplie d'exceptions, une entreprise vertueuse parvient avec l'intégration d'étudiants, de flexijobs, des heures supplémentaires défiscalisées, de la CCT 90 et des voitures de société... à atteindre un coût brut moyen pour l'ensemble des heures déclarées inférieur à 30 euros, soit inférieur au coût de l'heure la moins chère."

Pour lui, agir sur les heures supplémentaires, c'est une optimisation du travail au noir d'hier qui s'appliquait aux salariés temps plein.

Il souligne d'autres problèmes liés à ce système: les indemnités maladies ou les pensions, tous deux sont liés au salaire brut déclaré des salariés.

"L'horeca travaille avec de nombreuses femmes majoritairement dans des régimes de temps partiel, par choix ou pas, poursuit-il. Or, les travailleurs à temps partiels n'ont pas accès aux heures supplémentaires payées nettes. Cela va accroître les inégalités dans le secteur."

### **Simplification administrative**

Autre mesure prise par le gouvernement et saluée par la Fédération horeca Wallonie: la suppression du contrat de minimum 13 heures. "Nous resterons toutefois attentifs sur l'impact sur les contrats en cours", poursuit Linda Di Nizio.

Enfin, les autres points attendus par le secteur était la simplification du règlement de travail et la digitalisation de la convention collective de travail 90, permettant une simplification du recours aux bonus, ce qui pourrait devenir également un élément d'attraction à l'embauche.